

tion était imparfaite et le clergé catholique s'émoussa des perspectives si peu satisfaisantes qu'il entrevoyait pour le développement de l'instruction de la jeunesse. Le 1er mai 1836, la loi de la législation qui pourvoyait à l'encouragement de l'instruction élémentaire ayant cessé d'être en vigueur, Mgr Signay, évêque de Québec, écrivit aussitôt une circulaire aux curés pour en appeler à leur zèle, afin de remédier aux inconvénients de la fermeture éventuelle de la plus grande partie des écoles ; il engagea les curés à se prévaloir d'une loi existante, qui permettait aux fabriques d'églises d'employer le quart de leur revenu annuel au soutien d'écoles sous leur direction. En cas d'insuffisance de ces revenus, l'évêque exhortait les diocésains de faire tous les sacrifices que leurs moyens pécuniaires leur permettaient pour seconder les efforts des fabriques.

Les troubles politiques et l'insurrection de 1837-38 étant survenus, l'instruction publique se trouva paralysée et notre province resta malheureusement quelques années sans aucun système d'écoles primaires.

Ceux qui, dans la première partie du siècle, voulurent imposer à la majorité des habitants des écoles qu'ils ne pouvaient accepter, assumèrent une grave responsabilité, car la population était favorable à la diffusion de l'instruction. De 1804 à 1832, furent fondés les collèges classiques de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Ste-Thérèse, de Ste-Anne-de-la-Pocatière et de l'Assomption.

En 1811, l'honorable James McGill avait fait don à Montréal de superbes terrains pour y ériger une université qui prit son nom. Georges III, en 1821, octroya une chartre à la nouvelle institution, qui fut inaugurée en 1836. Après n'avoir été au début qu'une école de médecine, elle a, depuis un quart de siècle surtout, pris un très grand développement, grâce aux dons généreux d'éminents citoyens, et elle est aujourd'hui regardée comme une des plus importantes universités de l'Amérique.

À l'époque de l'union du Haut et du Bas Canada, le parlement voulut s'occuper d'instruction et adopta une nouvelle législation scolaire qui fut très impopulaire. Pour obvier à la répugnance que le peuple avait manifestée pour le prélèvement des impôts, le ministre Draper-Viger, substitua en 1845 le système de la contribution volontaire à celui de la cotisation légale ; mais la mesure eut des effets désastreux. Finalement, en 1846, le parlement vota une loi favorable à l'instruction primaire, et l'organisation paroissiale existante fut choisie comme base du régime nouveau.

Mon vénéré prédécesseur en office, le Dr J.-B. Meilleur, était alors surintendant de l'éducation.

C'est à l'administration Hinks-Morin, en 1852, que remonte la nomination des premiers inspecteurs d'écoles et, la même année, fut fondée à Québec, l'université Laval.

Dans cette dernière moitié du dix-neuvième siècle commencèrent à s'accroître, d'une manière régulière, les progrès de l'éducation. Sir Georges Cartier présenta, en 1854, deux nouvelles lois concernant l'instruction supérieure et l'instruction primaire, et l'année 1857 fut remarquable par la fondation de trois écoles normales, dont une protestante, l'école McGill, à Montréal, et deux catholiques, l'école Laval, à Québec, et l'école Jacques-Cartier, à Montréal.

En 1859 eut lieu la nomination d'un Conseil de l'Instruction publique, composé de onze catholiques et de quatre protestants, lequel subsista jusqu'en 1875, alors que la loi en modifia la constitution en le divisant en deux comités autonomes. C'est vers 1843 que les écoles commencèrent à se multiplier sensiblement. À cette date, le nombre en était de 1,298 avec un total de 39,397 élèves. Lorsque le Dr Meilleur résigna en 1854, comme surintendant, pour être remplacé par l'honorable P.-J.-O. Chauveau, la province possédait 2,352 écoles fréquentées par 108,284 enfants.

Outre l'augmentation des écoles primaires, on vit sous l'union des Canada, et depuis l'existence de la confédération des provinces, se fonder des maisons de haute éducation : le collège des Jésuites à Montréal, les collèges de Joliette, des Trois-Rivières, de Lévis, de Rigaud, de Sherbrooke, de Rimouski, de Chicoutimi, de Ste-Marie-de-Monnoir, de Valleyfield, et un second collège des Jésuites à Montréal, celui de Loyola.

À cette nomenclature, ajoutons le nom du "Bishop's College," fondé en 1851 à Lennoxville sous la haute surveillance de l'église anglicane. Cette institution fut érigée en université et son inauguration eut lieu en 1856.

Montréal possède aussi depuis quelques années une succursale de l'université Laval qui, par son enseignement élevé et le nombre de ses élèves, promet, comme l'institution mère de Québec, d'exercer une heureuse influence sur la jeunesse du pays.